



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 09/17

Objet

Cession de terrain à la société
des Transports ANTOINE
Rhône

Secrétaire de séance

Maurice BOUÉ

Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-
REPUBLIQUE

Conseil Communautaire
09 février 2017
Damparis - 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 62
Nombre de procurations : 19
Nombre de votants : 81
Date de la convocation : 01 février 2017
Date de publication : 17 février 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, P. Verne, O. Meugin, P. Blanchet, R. Foret suppléé par B. Perrinet, JC. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, P. Bouvret, S. Champanhet, JP. Cuinet, C. Demortier, JP. Fichère, JB. Gagnoux, A. Hamdaoui, S. Hédin, N. Jeannet, P. Jobez, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, JM. Sermier, I. Voutquenne, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard suppléé par J. Dufresne, V. Chevriaut, M. Boué, JM. Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

JL. Bouchard à JC. Lab, JC. Robert à M. Henry, M. Giniès à A. Albertini, M. Berthaud à S. Marchand, I. Delaine à C. Demortier, A. Douzenel à J. Lagnien, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JP. Cuinet, I. Girod à C. Nonnotte-Bouton, J. Gruet à P. Jobez, P. Jaboviste à S. Kayi, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, J. Péchinot à S. Champanhet, E. Schlegel à M. Hoffmann, JC. Wambst à F. Barthoulot, P. Jacquot à B. Guerrin, C. François à B. Chevaux, G. Coutrot à JL. Croiserat, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

D. Michaud, J. Dayet, D. Chevalier.

En octobre 2016, des représentants du groupe GETAC-Antoine, spécialisé dans le transport en citerne de liquides alimentaires, ont manifesté auprès du service Développement Economique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole leur intention d'implanter une nouvelle base sur la zone d'activités de Foucherans dite « des Chauchoux ».

Les besoins de cette entreprise se satisferaient d'une parcelle de 4200 m² sur laquelle serait construit dans un premier temps un bâtiment d'environ 500 m², susceptible d'être agrandi ultérieurement, qui abriterait deux pistes de transfert et une piste de lavage intérieure. Les espaces extérieurs accueilleraient des places de stationnement pour remorques et tracteurs, une aire de manœuvre, une aire de lavage, des dispositifs de stockage et de traitement des eaux de lavage.

Le lot pressenti pour recevoir cette nouvelle activité proviendrait de la division d'une masse d'environ 19500 m² et serait cédé moyennant le prix de 25 €/m² hors taxe auquel s'ajouterait une TVA sur la marge de 4,494 €/m² (la marge imposable est la différence entre le prix de vente et le prix payé par le cédant au titre de l'acquisition du terrain vendu soit 25,00 €/m² - 2,53 €/m² = 22,47 €/m²).

En outre, l'acquéreur a demandé à bénéficier d'un pacte de préférence portant sur une parcelle de 2 050 m² jouxtant le lot défini ci-avant et issu de la même masse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente à la société des transports ANTOINE Rhône domiciliée à MORNANT (69440) parc d'activités de la Platière, 191 rue du petit bois, ou à toute entité constituée à l'effet de réaliser son projet immobilier, de la parcelle provisoirement cadastrée section ZI

n° 120p d'une contenance de 42a 00ca, constituant le lot n° 8 du lotissement « les Chaucheux »,

- **PRECISE** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 25,00 €/m² hors taxe soit la somme de 105 000,00 € hors taxe, augmentée de la TVA sur la marge d'un montant de 18 874,80 €, formant ainsi un prix TTC de 123 874,80 €,
- **PREND ACTE** que l'acquéreur s'engage à :
 - Déposer une demande de permis de construire un dépôt de véhicules dans le respect des dispositions du P.L.U. de Foucherans et du règlement du lotissement « les Chaucheux » avant le 1^{er} mai 2017,
 - Signer l'acte de vente après obtention du permis de construire purgé de tout recours au plus tard le 21 octobre 2017,
Etant entendu que si l'une ou l'autre de ces deux conditions n'était pas satisfaite, la collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,
 - Débuter les travaux de construction (situation attestée par le dépôt en mairie de Foucherans de la déclaration d'ouverture de chantier) au plus tard trois mois après l'obtention du permis de construire, l'inobservation de cette clause pouvant conduire à la résiliation de la vente avec restitution du prix de vente minoré de 10% à titre de dommages et intérêt. Dans cette hypothèse, le vendeur fera connaître sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire,
 - Terminer le chantier (situation attestée par le dépôt en mairie de Foucherans de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) au plus tard dix mois après le début des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir,
- **ACCORDE** à l'acquéreur un droit de préférence sur une parcelle de 2050 m² jouxtant au Sud-Ouest le lot à vendre.

Fait à Dole,
Le 09 février 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale
- Maître Vandel
- Maître Gagnebien
- Transports Antoine